

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AgroGeneration, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2013

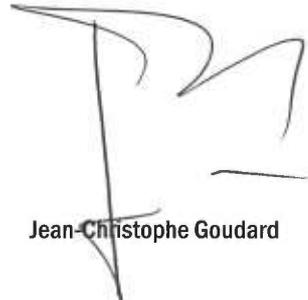
Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard



Etats financiers consolidés

pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

AGRO 
Generation



| | |
|---|----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| BILAN CONSOLIDE | 4 |
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 5 |
| ETAT DE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL | 5 |
| ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES | 6 |
| TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE | 7 |
| NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 9 |
| 1. PRESENTATION DU GROUPE | 9 |
| 2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES | 9 |
| 2.1. <i>Référentiel comptable</i> | 9 |
| 2.2. <i>Consolidation</i> | 12 |
| 2.3. <i>Conversion en devises étrangères</i> | 14 |
| 2.4. <i>Immobilisations incorporelles</i> | 15 |
| 2.5. <i>Immobilisations corporelles</i> | 15 |
| 2.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i> | 15 |
| 2.7. <i>Immobilisations financières</i> | 16 |
| 2.8. <i>Agriculture</i> | 16 |
| 2.9. <i>Subventions publiques</i> | 17 |
| 2.10. <i>Stocks</i> | 18 |
| 2.11. <i>Créances clients</i> | 18 |
| 2.12. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 18 |
| 2.13. <i>Capital social</i> | 18 |
| 2.14. <i>Dettes fournisseurs</i> | 18 |
| 2.15. <i>Dettes financières</i> | 19 |
| 2.16. <i>Impôt courant et différé</i> | 19 |
| 2.17. <i>Avantages du personnel</i> | 20 |
| 2.18. <i>Provisions</i> | 20 |
| 2.19. <i>Chiffre d'affaires</i> | 21 |
| 2.20. <i>Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux</i> | 21 |
| 2.21. <i>Distribution de dividendes</i> | 22 |
| 2.22. <i>Information sectorielle</i> | 22 |
| 2.23. <i>Rémunérations en actions</i> | 22 |
| 2.24. <i>Engagement d'achat de titres de minoritaires</i> | 22 |
| 3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS | 23 |
| 4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES | 25 |
| 5. PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA PERIODE | 27 |
| 6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 28 |
| 7. INFORMATION SECTORIELLE | 29 |
| 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL | 31 |
| 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 32 |



| | | |
|-------|--|----|
| 10. | LOCATION-FINANCEMENT | 33 |
| 11. | IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 33 |
| 12. | IMPOTS SUR LES SOCIETES | 34 |
| 12.1. | <i>Réconciliation du produit et (charge) d'impôt</i> | 34 |
| 12.2. | <i>Impôts différés actif et passif</i> | 35 |
| 13. | STOCKS | 36 |
| 14. | ACTIFS BIOLOGIQUES | 37 |
| 15. | CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES | 38 |
| 16. | ENDETTEMENT NET | 39 |
| 16.1. | <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 39 |
| 16.2. | <i>Endettement et emprunts financiers</i> | 40 |
| 17. | CAPITAL SOCIAL | 42 |
| 18. | PROVISIONS | 43 |
| 19. | ENGAGEMENTS DE RETRAITE | 43 |
| 20. | FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS | 43 |
| 21. | PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | 44 |
| 22. | COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE | 45 |
| 23. | RESULTAT FINANCIER NET | 45 |
| 24. | RESULTAT PAR ACTION | 46 |
| 25. | REMUNERATIONS EN ACTIONS | 47 |
| 25.1. | <i>Attribution de BSPCE</i> | 47 |
| 25.2. | <i>Attribution d'Options</i> | 48 |
| 26. | ENGAGEMENTS | 50 |
| 27. | PARTIES LIEES | 51 |
| 27.1. | <i>Actionnariat et Gouvernance</i> | 51 |
| 27.2. | <i>Transactions avec les parties liées</i> | 53 |
| 28. | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 53 |

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

| Actifs | Note | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|-------------|-------------------------|-------------------------|
| Actifs non courants | | 28 870 | 23 875 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 11 890 | 11 424 |
| Immobilisations corporelles | 9 & 10 | 15 404 | 10 806 |
| Immobilisations financières | 11 | 250 | 372 |
| Impôts différés actifs | 12.2 | 1 326 | 1 273 |
| Actifs courants | | 42 948 | 47 928 |
| Stock et produits finis | 13 | 17 390 | 18 773 |
| Actifs biologiques | 14 | 15 360 | 13 072 |
| Clients et autres créances | 15 | 4 253 | 7 155 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 16.1 | 5 945 | 8 928 |
| Total actifs | | 71 818 | 71 803 |

| Passifs et capitaux propres | Note | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|-------------|-------------------------|-------------------------|
| Capitaux propres | | 32 924 | 39 216 |
| Capital social | 17 | 1 755 | 1 754 |
| Prime d'émission | | 51 842 | 51 842 |
| Autres réserves | | (3 978) | (4 229) |
| Report à nouveau | | (7 517) | (9 861) |
| Ecart de conversion | | (3 528) | (2 634) |
| Résultat net | | (5 650) | 2 344 |
| Passifs non courants | | 12 890 | 3 216 |
| Provisions | 18 | 5 | 8 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 16.2 | 12 692 | 3 208 |
| Impôts différés passifs | 12.2 | 193 | - |
| Passifs courants | | 26 004 | 29 371 |
| Emprunts et dettes financières courants | 16.2 | 5 920 | 12 407 |
| Fournisseurs et autres créditeurs courants | 20 | 12 927 | 14 902 |
| Découvert bancaire | 16.1 | 7 157 | 2 062 |
| Total passifs et capitaux propres | | 71 818 | 71 803 |



Compte de résultat consolidé

| (en milliers d'euros) | Note | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|---------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 21 | 47 426 | 23 234 |
| Autres produits d'exploitation | | - | 241 |
| Produits d'exploitation | | 47 426 | 23 475 |
| Ecart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis | 13 & 14 | 15 149 | 5 183 |
| Coûts des ventes | 22 | (55 922) | (21 009) |
| Marge brute | | 6 653 | 7 649 |
| Frais commerciaux, généraux et administratifs | 22 | (8 208) | (6 160) |
| Autres produits et charges | 22 | 152 | (105) |
| Résultat financier net | 23 | (4 114) | 803 |
| Résultat avant impôt | | (5 517) | 2 187 |
| Impôt sur les sociétés | 12 | (133) | 157 |
| Résultat net de la période | | (5 650) | 2 344 |
| Bénéfice/ Perte imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros) | | (5 650) | 2 344 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 34 965 626 | 31 351 880 |
| Résultat par action (en euros par action) | 24 | (0,16) | 0,07 |
| Nombre d'actions potentielles | | 34 965 626 | 31 796 112 |
| Résultat dilué par action (en euros par action) | 24 | (0,16) | 0,07 |

Etat de compte de résultat global

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net de la période | (5 650) | 2 344 |
| Ecart de conversion | (894) | 746 |
| Acquisition des intérêts minoritaires | - | - |
| Variation de la valeur de l'engagement de rachat | - | - |
| Total résultat global de la période | (6 544) | 3 090 |
| Total résultat global de la période dont : | | |
| Capitaux propres part du groupe | (6 544) | 3 090 |
| Intérêts minoritaires | - | - |



Etat de variation des capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros) | Capital social | Prime d'émission | Autres réserves | Report à nouveau | Ecart de conversion | Total part du groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|----------------|------------------|-----------------|------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|
| Capitaux propres au 1er janvier 2011 | 1 429 | 40 794 | (4 278) | (9 861) | (3 380) | 24 704 | - | 24 704 |
| Résultat net | - | - | - | 2 344 | - | 2 344 | - | 2 344 |
| Ecart de conversion | - | - | - | - | 746 | 746 | - | 746 |
| Rémunération en actions | - | - | 272 | - | - | 272 | - | 272 (1) |
| Emission de nouvelles actions | 325 | 11 048 | - | - | - | 11 373 | - | 11 373 (2) |
| Auto-détention | - | - | (223) | - | - | (223) | - | (223) (3) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2011 | 1 754 | 51 842 | (4 229) | (7 517) | (2 634) | 39 216 | - | 39 216 |
| Résultat net | - | - | - | (5 650) | - | (5 650) | - | (5 650) |
| Ecart de conversion | - | - | - | - | (894) | (894) | - | (894) |
| Rémunération en actions | - | - | 304 | - | - | 304 | - | 304 (1) |
| Emission de nouvelles actions | 1 | - | - | - | - | 1 | - | 1 (4) |
| Auto-détention | - | - | (53) | - | - | (53) | - | (53) (3) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2012 | 1 755 | 51 842 | (3 978) | (13 167) | (3 528) | 32 924 | - | 32 924 |

(1) Rémunération en actions correspondant aux plans de BSPCE et aux stock-options émis par la société au profit des salariés (cf. note 25).

(2) Le Groupe a réalisé en juillet 2011 une augmentation de capital pour un montant global de 12 771 k€ et pour un montant net après frais d'augmentation de capital de 11 373 k€.

(3) Ces actions sont détenues dans le cadre du contrat d'animation de cours (cf. note 11)

(4) cf. note 17

Tableau de flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | Note | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|---------|------------------|------------------|
| Résultat net de la période | | (5 650) | 2 344 |
| Amortissement des actifs immobilisés | 8 & 9 | 3 814 | 3 544 |
| Provisions | 18 | (3) | - |
| Plus ou moins values de cession | | 28 | (12) |
| Résultat financier net | 23 | 4 114 | (803) |
| Impôts différés | 12 | 133 | (157) |
| Dépréciation des stocks et actifs biologiques | 13 | 1 249 | 449 |
| Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie | | 323 | 272 |
| Marge opérationnelle | | 4 008 | 5 637 |
| Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs | 20 | 3 297 | 3 851 (1) (3) |
| Variation de stocks | 13 | (697) | (9 608) |
| Ajustements de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks | 13 & 14 | (1 777) | (5 183) |
| Variation d'actifs biologiques | 14 | (790) | (5 066) |
| Variation sur compte clients et autres créances | 15 | (848) | 453 (2) |
| Variation sur autres postes | | - | - |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (815) | (15 553) |
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation | | 3 193 | (9 916) |
| Opérations d'investissement | | | |
| Acquisition de participation, net de trésorerie | | (1 381) | - (3) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 9 | (7 987) | (2 471) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 8 | (1 573) | (206) |
| Acquisition d'immobilisations financières | 11 | (135) | (179) |
| Cession d'immobilisations corporelles | 9 | 142 | 25 |
| Cession d'immobilisations incorporelles | 8 | - | - |
| Cession d'immobilisations financières | 11 | 22 | - |
| Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissements | | (10 912) | (2 831) |
| Opérations de financement | | | |
| Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital | 17 | 1 | 12 771 (4) |
| Emission d'obligations | 16.2 | 8 769 | - |
| Emission d'emprunts | 16.2 | 18 969 | 10 367 |
| Remboursements d'emprunts | 16.2 | (25 318) | (4 084) |
| Gains / (pertes) sur instruments financiers | 23 | 674 | - |
| Intérêts versés | 23 | (3 467) | (1 335) |
| Frais d'augmentation de capital | | - | (1 397) (4) |
| Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement | | (372) | 16 322 |
| Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie | | 13 | 10 |
| Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (8 078) | 3 585 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 16.1 | 6 866 | 3 281 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 16.1 | (1 212) | 6 866 |



(1) Dans le bilan consolidé, les comptes de clients et autres créances au 31 décembre 2012 intègrent les prépaiements versés à des fournisseurs du Groupe concernant des intrants pour la récolte 2013 (cf. note 15). Dans le tableau de flux de trésorerie consolidé, la variation des prépaiements fournisseurs, qui se monte à 2 914 k€ hors effets de change (flux de trésorerie positif / diminution de créance), est présentée en variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs.

(2) Dans le bilan consolidé, les comptes de fournisseurs et autres créditeurs au 31 décembre 2012 intègrent la variation des prépaiements reçus de la part de clients du Groupe concernant des livraisons à venir sur l'exercice 2013 (cf. note 20). Dans le tableau de flux de trésorerie consolidé, la variation des prépaiements clients, qui se monte à 788 k€ hors effets de change (flux de trésorerie négatif / diminution de dette) est présentée en variation des comptes de clients et autres créances.

(3) Les acquisitions de participations correspondent au dénouement de la transaction Vinal, comprenant principalement l'acquisition des minoritaires pour environ 1 163 k€ (cf. note 5). La dette correspondante d'un même montant était comptabilisée en « Autres créditeurs » (cf. note 20) au 31 décembre 2011.

(4) Le Groupe a réalisé en juillet 2011 une augmentation de capital pour un montant global de 12 771 k€ et pour un montant net après frais d'augmentation de capital de 11 373 k€.



Notes aux Etats Financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la société ») pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Directoire le 26 avril 2013.

Les présents Etats Financiers sont présentés en milliers d'euros sur tous les exercices à l'exception des informations par action.

1. Présentation du Groupe

AgroGeneration a été créée en mars 2007 par le Président du Directoire et GreenAlliance (anciennement Gravitation Développement), holding contrôlé par Charles Beigbeder en partenariat, depuis 2010, avec Alain Mallart.

La société mère du Groupe est une société anonyme (AgroGeneration SA) à Directoire et Conseil de Surveillance domiciliée en France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les titres sont cotés sur Alternext de NYSE-Euronext à Paris depuis le 1^{er} mars 2010.

L'adresse du siège social est 33 rue d'Artois, 75008 Paris.

AgroGeneration est un producteur de céréales et d'oléagineux opérant en Ukraine et, depuis 2010, en Argentine. Pour sa cinquième année d'exploitation, le Groupe a récolté 212 000 tonnes (dont 208 000 en Ukraine) sur une surface cultivée d'environ 51 400 hectares (dont 50 600 en Ukraine). Les 3/4 de cette production ont été vendus en 2012, le reste étant stocké pour vente en 2013, hors des périodes de récolte.

L'organisation opérationnelle du Groupe est présentée en note 7.

L'information sur l'actionnariat et la gouvernance est présentée en note 27.1.

2. Principales règles et méthodes comptables

Les principaux principes et méthodes comptables appliqués sont résumés ci-dessous.

2.1. Référentiel comptable

Les Etats Financiers consolidés d'AgroGeneration ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et entérinées par l'Union Européenne (« UE ») au 31 décembre 2012. Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

L'établissement des Etats Financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les Etats Financiers consolidés sont présentés dans la note 4, « Principaux jugements et estimations comptables ».



Les Etats Financiers consolidés du Groupe incluent les Etats Financiers d'AgroGeneration et ceux de la totalité de ses filiales au 31 décembre 2012. Les États Financiers des filiales sont préparés sur la même période comptable et selon les principes comptables du Groupe.

Le Groupe présente son état des flux de trésorerie consolidés en utilisant la méthode indirecte.

Les principes comptables IFRS appliqués par AgroGeneration pour l'établissement des Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2012 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de ceux relatifs à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées appliquées sur l'exercice (voir ci-dessous).

(a) Normes et amendements d'application obligatoires dans l'Union Européenne pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et pouvant avoir un effet sur les Etats Financiers du Groupe

Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »

L'amendement de la norme IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents », publié en décembre 2010 et homologué par l'UE le 11 décembre 2012, propose une approche pratique pour l'application du principe général d'évaluation des impôts différés liés aux immeubles de placement évalués à la juste valeur selon IAS 40. La norme IAS 12 telle qu'amendée prévoit désormais une présomption réfutable que la valeur comptable (juste valeur) de l'immeuble de placement sera recouverte entièrement par voie de cession.

Cet amendement, d'application obligatoire pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012, n'a pas d'incidence sur les Etats Financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes et interprétations approuvées par l'Union Européenne et applicables par anticipation aux exercices clos au 31 décembre 2012

Le 11 décembre 2012 l'Union Européenne a adopté les 4 nouvelles normes, publiées par l'IASB au premier semestre 2011.

- Etats financiers consolidés (IFRS 10)
- Partenaires (IFRS 11)
- Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)
- Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

Ces nouveaux textes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013. Cependant, une application anticipée est autorisée à condition que chacune des normes suivantes soit simultanément appliquée de manière anticipée : IFRS10 - Etats financiers consolidés, IFRS 11 - Partenariats, IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 (2011) - Etats financiers individuels et IAS 28 (2011) - Participation dans des entreprises associées et des coentreprises. En revanche, il est possible d'inclure dans les états financiers toutes les informations exigées par IFRS 12 sans devoir appliquer intégralement de manière anticipée IFRS 12.



Au cours de l'année 2012 l'Union européenne a également adopté les amendements apportés aux normes IAS 1, IAS 19, IFRS 7 et IAS 32 :

- Amendement à la norme IAS 1 portant sur la présentation des « autres éléments du résultat global » (OCI). Ce texte doit être obligatoirement appliqué pour les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, une application anticipée étant autorisée.
- Amendement à la norme IAS 19. Ce nouveau texte est obligatoirement applicable aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Amendement à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » exigeant des informations additionnelles pour tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés et pour les instruments financiers comptabilisés faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire, qu'ils soient ou non compensés. Cet amendement est applicable de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant autorisée.
- Amendement à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : la norme comptable internationale IAS 32 est modifiée conformément aux modifications de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».

Ces normes et interprétations seront appliquées par AgroGeneration à compter du 1^{er} janvier 2013.

(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne pour lesquelles une adoption par anticipation est autorisée

- « Amendements : Dispositions transitoires IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 » publiés par l'IASB le 28 juin 2012, dont la date d'application est fixée au 1^{er} janvier 2013. Ces amendements précisent les dispositions transitoires de la Norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente.
- « Entités d'investissement : Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 » publiés par l'IASB le 31 octobre 2012, dont la date d'application est fixée au 1^{er} janvier 2014, avec possibilité d'une application anticipée. Le texte de cet amendement prévoit l'exemption des sociétés qualifiées d'entités d'investissement du champ d'application de la norme IFRS 10.
- IFRS 9 « Instruments financiers » : cette nouvelle norme visant à remplacer IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » porte sur :
 - la classification et l'évaluation des actifs financiers et ;
 - le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Ce nouveau texte (dans sa deuxième rédaction publiée le 28 octobre 2010) n'intègre pas encore les thématiques de la comptabilité de couverture et de la dépréciation des instruments financiers. L'application de cette nouvelle norme est prévue par l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.



2.2. Consolidation

Les incidences des opérations intra-Groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité. Les filiales sont consolidées dès la date d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle ; et elles sont consolidées jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe n'exerce pas de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation au 31 décembre 2012.

Le Groupe détenait des intérêts minoritaires au 31 décembre 2011 relatifs au sous-groupe Vinal, qui ont été définitivement acquis par le Groupe au cours du premier semestre 2012.

(a) Filiales

Les Etats Financiers consolidés incluent toutes les filiales d'AgroGeneration. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par AgroGeneration lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis immédiatement sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les regroupements de sociétés sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et de passif éventuel encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'AgroGeneration (date d'acquisition). Le prix d'un regroupement de sociétés est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif remis au vendeur, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange. Tout excédent du prix du regroupement de sociétés sur la juste valeur des éléments identifiables d'actif net acquis, des éléments de passif ou de passif éventuel constatés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les incidences des opérations intra-groupe sont éliminées. Les pertes latentes sur les opérations intra-groupe sont également éliminées et sont considérées comme des indicateurs de perte de valeur sur les actifs transférés.



| Nom | Siège social | 31 décembre 2012 | | | 31 décembre 2011 | | | Clôture des comptes sociaux |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------|----------|--------------------------|---------------------|----------|--------------------------|-----------------------------|
| | | % d' | % de | Méthode de consolidation | % d' | % de | Méthode de consolidation | |
| | | intérêt | contrôle | | intérêt | contrôle | | |
| AgroGeneration | Paris - France | Entité consolidante | | Intégration globale | Entité consolidante | | Intégration globale | 31-déc |
| UCD Ukraine | Kiev - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Agroziom (AGZ) | Kiev - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Agrofuel Ukraine | Kiev - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Agro Fund Terestchenko (AFT) | Kiev - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine (AJU) | Kiev - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Marrimore Holdings Ltd | Nicosie - Chypre | 100% | 100% | Intégration globale | 70% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Haberly Properties Ltd | Nicosie - Chypre | 100% | 100% | Intégration globale | 70% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Vinal Agro (VKD) | Lviv - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 70% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Knyazhi Lany (VKL) | Lviv - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 70% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Zborivski Lany (VZB) | Lviv - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 70% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Lishchynske (VLY) | Lviv - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 70% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| AgerAustral | Buenos Aires - Argentine | 100% | 100% | Intégration globale | 100% | 100% | Intégration globale | 31-déc |
| Vidrodzhennya | Lviv - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 0% | 0% | N/A | 31-déc |
| Agro-Vilshanka | Kiev - Ukraine | 100% | 100% | Intégration globale | 0% | 0% | N/A | 31-déc |

(b) Intérêts minoritaires

Conformément à IAS 27, les acquisitions d'intérêts minoritaires ne génèrent pas d'écart d'acquisition et sont directement imputés dans les réserves du Groupe et des intérêts minoritaires. Au 31 décembre 2012, il n'y pas d'intérêts minoritaires.



2.3. Conversion en devises étrangères

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les États Financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie utilisée dans leur environnement économique respectif (« monnaie fonctionnelle »).

La monnaie fonctionnelle de la société mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR); celle des filiales ukrainiennes est la hryvnia ukrainienne (UAH); celle de la filiale argentine est le peso argentin (ARS).

La monnaie de présentation des États Financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change à la date de transaction. Les gains et pertes de changes résultant de l'exécution de ces transactions ou de la conversion en monnaie fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés au compte de résultat en résultat financier, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

(c) Conversion des États Financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat et bilan de toutes les entités du Groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Les taux de change utilisés pour la conversion des États Financiers des filiales ukrainiennes et argentine sont les suivants :

| Unité monétaire pour 1 € | Au 31 décembre 2012 | | Au 31 décembre 2011 | |
|---------------------------|---------------------|---------|---------------------|---------|
| | moyen | clôture | moyen | clôture |
| Hryvnia ukrainienne (UAH) | 10,2718 | 10,5372 | 11,1354 | 10,2981 |
| Peso argentin (ARS) | 5,8436 | 6,4918 | 5,7916 | 5,5730 |
| Dollar américain (USD) | 1,2854 | 1,3183 | 1,4000 | 1,2939 |

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont basés sur les taux de la *National Bank of Ukraine (NBU)* en vigueur.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États Financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés de capitaux propres en résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.



L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de change de clôture.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées d'écarts d'acquisition et de droits au bail pour les terres agricoles. Ces immobilisations sont reconnues lors de la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Les droits au bail sont amortis linéairement sur la durée résiduelle moyenne des baux sur les terres.

La durée résiduelle moyenne d'amortissement des droits au bail du portefeuille historique constitué lors des regroupements d'entreprises est de 7,5 années au 31 décembre 2012 contre 8,5 années au 31 décembre 2011.

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, diminuée des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés, y compris les coûts de TVA en Ukraine pour les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des exploitations agricoles dans ce pays (cf. note 2.16 (b)).

La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat sur l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée:

- Constructions et bâtiments 10 à 20 ans
- Installations techniques, machines et véhicules 3 à 7 ans

Les installations techniques sont composées d'équipements agricoles immobiles, principalement du matériel de séchage. Les machines et véhicules regroupent tous les équipements agricoles mobiles.

À chaque date d'arrêté des comptes, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues, et ajustées si cela est approprié.

Si la valeur résiduelle de l'actif est supérieure à sa juste valeur, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'écart entre la valeur résiduelle de l'immobilisation et sa juste valeur.

2.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs susceptibles d'être dépréciés font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des événements ou des changements d'environnement économique indiquent que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de l'actif à hauteur de sa valeur recouvrable. Ce montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont groupés au plus bas niveau auquel il



est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie). Les actifs non financiers font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

2.7. Immobilisations financières

Le Groupe a les immobilisations financières suivantes : (a) des prêts et créances et (b) des actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif dans lequel l'actif financier a été acquis. Le management détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La date de reconnaissance de l'acquisition ou la cession d'un actif financier est la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

(a) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances de paiements fixes ou variables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés en actifs courants, sauf ceux dont la maturité est supérieure à 12 mois après la date de clôture qui sont comptabilisés en actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés en créances clients et en autres créances au bilan.

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Actifs financiers détenus en vue de la vente

Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne sont pas classés dans une des autres catégories du bilan. Ils sont inclus dans les actifs non courant, sauf si le management a l'intention de céder son investissement dans les 12 mois suivant la date de clôture des comptes.

Lors de leur comptabilisation initiale, les investissements sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas réévalués par des gains et des pertes comptabilisés en résultat. Les actifs financiers détenus en vue de la vente sont comptabilisés en période subséquente à la juste valeur. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à recevoir des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Groupe a transféré les risques et les avantages liés aux actifs financiers.

2.8. Agriculture

(a) Définitions

L'activité agricole est définie comme une activité consistant à transformer des actifs biologiques en produits agricoles ou en d'autres actifs biologiques.

Les actifs biologiques sont des plantes cultivées en vue d'une vente future, autrement dit, des plantes en terre.

Les produits agricoles sont le produit de la récolte des actifs biologiques du Groupe, soit les grains récoltés et stockés.



(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de récolte, sauf lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

Le Groupe mesure la juste valeur de ses actifs biologiques en s'appuyant sur les éléments externes suivants dans la détermination des prix :

(i) pour ses entités ukrainiennes :

- les prix des marchés actifs occidentaux pertinents en date de clôture pour les produits majoritairement destinés à l'exportation ;
- les prix des transactions locales les plus récentes pour les produits agricoles destinés à être vendus en Ukraine ;

(ii) pour sa filiale Argentine, les prix des marchés actifs argentins en date de clôture.

Les actifs biologiques sont comptabilisés en actifs courants du fait du cycle opérationnel des actifs biologiques du Groupe.

(c) Produits agricoles (stocks de produits finis)

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits Finis » et valorisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur à la date de la récolte et la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur nette réalisable est présentée sous forme de dépréciation de produits finis en note 13.

La valorisation de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable repose sur les prix locaux ou, si plusieurs marchés sont disponibles, sur les prix des marchés sur lesquels le Groupe est susceptible de vendre ses produits agricoles.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (au 31 décembre, cas des semis de printemps en Ukraine - maïs, soja, tournesol...). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques encourus par le Groupe.

2.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont reconnues en résultat lorsque ces subventions publiques sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe reconnaît cette subvention en résultat lorsque les conditions relatives à l'obtention de cette subvention publique sont réunies (subventions environnementales d'aide locale). Avant la réalisation de ces conditions, l'aide perçue est comptabilisée au bilan en dettes.



2.10. Stocks

(a) *Matières premières et autres approvisionnements*

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est déterminé en utilisant la méthode *first-in, first-out (FIFO)*. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente dans des conditions normales de marché diminué des coûts de la vente.

(b) *Produits finis*

Voir Note 2.8 (c) - Agriculture.

(c) *En-cours*

Voir Note 2.8 (d) - Agriculture.

2.11. Créances clients

Les créances sont initialement évaluées à la juste valeur et subséquemment évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le Groupe estime que la valeur recouvrable est inférieure à la juste valeur. Des difficultés financières significatives d'un client, la probabilité qu'un client fasse faillite, les difficultés de paiement rencontrées constituent des indicateurs de perte de valeur. Les difficultés de paiement sont estimées séparément sur chacun des marchés sur lesquels le Groupe opère.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition.

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme décrits ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

2.13. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction sur la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

2.14. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.



2.15. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les dettes financières sont ensuite évaluées à coûts amortis, les différences entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et les remboursements sont comptabilisées en résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en dettes à court terme, à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de reporter le règlement au moins 12 mois après la date de clôture des comptes.

2.16. Impôt courant et différé

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des lois et usages fiscaux en vigueur, à la date de clôture dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable. La direction revoit périodiquement les positions fiscales retenues dans les cas où la réglementation fiscale est sujette à des interprétations et constitue des provisions lorsque cela est approprié, sur la base des montants estimés comme devant être payés aux autorités fiscales.

Le taux d'imposition promulgué au 31 décembre 2012 est de 33,33% en France, de 21% en Ukraine (19% à partir du 1^{er} janvier 2013) et de 35% en Argentine. De plus, en Ukraine, les sociétés agricoles sont exemptées de l'impôt courant sur les sociétés si elles remplissent année après année les critères définissant le statut de producteur agricole (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

L'impôt différé est provisionné en totalité, en utilisant la méthode du report variable, sur les différences temporelles qui correspondent aux différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé si lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'une dette lors d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, la transaction n'a pas d'incidence ni sur le résultat comptable, ni sur le résultat fiscal. L'impôt différé est déterminé en utilisant le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués quand l'impôt différé actif sera utilisé ou quand la dette d'impôt différé sera réglée.

L'impôt différé actif est comptabilisé lorsqu'il est probable que de futurs bénéfices taxables permettront d'utiliser les différences temporelles.

L'impôt différé est provisionné sur les différences temporelles sur les investissements dans les filiales et sociétés associées, sauf lorsque le déclenchement de l'utilisation des différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas utilisées dans un avenir prévisible.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75% de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles.



Les conséquences concernant l'impôt sur les sociétés et la comptabilisation de la TVA sont les suivantes :

- Impôt sur les sociétés : les producteurs agricoles ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés mais à l'impôt sur la terre qui est calculé à partir d'un pourcentage de la valeur cadastrale des terres utilisées pour la production agricole. De ce fait, le coût correspondant est comptabilisé dans la ligne « frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé.
- TVA : les producteurs agricoles ne reversent pas la TVA collectée ni ne récupèrent la TVA déductible. Le Groupe présente pour les sociétés concernées par ce régime :
 - au compte de résultat : un chiffre d'affaires incluant les produits de TVA collectés, et des coûts comprenant également la charge de TVA décaissée ;
 - au bilan : des actifs comprenant tout le coût de la TVA qui leur est associée, en particulier les stocks (matières premières et produits finis) ainsi que les actifs biologiques.

Parmi les 11 entités juridiques que le Groupe contrôle en Ukraine, 6 entités (AFT, AJU, VKD, VKL, VZB et VLY, cf. note 2.2 (a)) bénéficient du régime fiscal des sociétés agricoles.

L'entité AGZ a opté jusqu'à l'exercice 2012 (inclus) pour le régime fiscal agricole uniquement pour l'exemption d'impôt sur les sociétés. A compter du 1^{er} mars 2013, AGZ bénéficie également du régime fiscal agricole pour la TVA.

2.17. Avantages du personnel

(a) Retraites

Le Groupe n'a pas de régime de retraite propre. Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des réserves pour la retraite de son personnel en versant sur base obligatoire des cotisations à des organismes extérieurs, tels que des caisses de retraite. Les contributions aux fonds de pension locaux sont traitées comme des avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Des indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite. Les indemnités ayant une échéance supérieure à 12 mois après la date de clôture sont actualisées.

2.18. Provisions

Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Les provisions ne doivent pas comprendre de futures pertes opérationnelles.



Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité d'une sortie de fonds est déterminée en considérant les différentes obligations dans leur ensemble. Une provision est comptabilisée même si parmi ces obligations similaires la probabilité d'une sortie de fonds liée à une obligation en particulier est faible.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées nécessaires à l'extinction des obligations en utilisant un taux d'intérêt avant impôt reflétant les conditions de marché à la date de clôture et les risques spécifiques aux obligations. Les augmentations de la valeur des provisions dues à l'écoulement du temps sont comptabilisées en charges financières.

2.19. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de prestations de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour l'activité ukrainienne du Groupe comprennent la TVA collectée à l'occasion des ventes réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (cf. note 2.16 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais, et ristournes, et après élimination des ventes intra-groupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité, que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable et que les critères spécifiques à chaque activité du Groupe décrits ci-dessous ont été respectés. La valeur des produits des activités ordinaires n'est pas mesurable de façon fiable tant que les engagements liés à la vente n'ont pas été tenus. Le Groupe base son estimation sur les résultats historiques, en prenant en compte le type de client, le type de transaction et les spécificités de chaque arrangement commercial.

L'essentiel des produits des activités ordinaires du Groupe résulte de la vente de produits agricoles. Les produits agricoles sont sujets à des contrôles de qualité au moment de la vente. Les produits de la vente de produits agricoles sont reconnus après obtention des contrôles de qualité.

Les produits des dividendes reçus sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement des dividendes est établi.

2.20. Contrats de location – Le Groupe en tant que preneur de baux

Les contrats de location pour lesquels une portion significative des risques et avantages liés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements faits dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en suivant une méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations pour lesquels les risques et avantages liés à la propriété sont en substance transférés au preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. A la signature du contrat de location, le Groupe reconnaît au bilan l'actif acquis sur la base du contrat de location-financement (cf. note 10) et la dette



relative (cf. note 16.2) pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs acquis via des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée de vie ou, si elle est inférieure et si le Groupe n'est pas raisonnablement certain qu'il obtiendra la propriété du bien à la fin du contrat, sur la durée du contrat de location.

2.21. Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe est comptabilisée en dettes dans les États Financiers du Groupe sur l'exercice durant lequel l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé la distribution de dividendes.

2.22. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est un groupe d'actifs et d'opérations utilisé dans la fourniture de produits ou de prestations de services et qui est sujet à des risques et des résultats différents de ceux des autres secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels sont présentés en note 7, en cohérence avec le reporting interne présenté au Directoire et au Conseil de Surveillance.

2.23. Rémunérations en actions

La juste valeur des services reçus en échange des instruments de capitaux propres émis est comptabilisée en charges dans le compte de résultat de l'exercice et en autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des instruments de capitaux propres et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

2.24. Engagement d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale, acquises postérieurement au 1^{er} janvier 2010, bénéficiaient au 31 décembre 2011 d'option d'achat de leurs titres octroyés par le Groupe. En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe avait comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 ces engagements de la façon suivante :

Lors de la comptabilisation initiale :

- La valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en «Autres créiteurs non courants ou courants», suivant la date d'échéance ;



- La différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Lors des comptabilisations ultérieures, toute variation de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat financier.

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient plus d'engagement d'achat de titres de minoritaires.

3. Gestion des risques financiers

Compte tenu de ses activités, le Groupe doit prendre en considération différents risques financiers : risques liés aux variations de taux de change, risques liés aux variations du prix des matières premières, risques de liquidité, risques de crédit et risques liés au rapatriement des capitaux.

Risques liés aux variations de taux de change

Les revenus et les charges du Groupe sont en partie exposés aux variations de taux de change, notamment l'euro, le dollar US, le peso argentin, et la hryvnia.

Le taux de change de la hryvnia par rapport au dollar US au cours de l'année 2012 est resté stable. Cependant, la légère hausse de l'euro par rapport au dollar US entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2012 a, de fait, entraîné une légère dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro. Le taux de change du peso Argentin s'est dévalué de 16% par rapport à l'euro au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ses opérations ukrainiennes, le Groupe a des coûts principalement indexés sur le dollar US (engrais, produits phytosanitaires...) et des revenus eux aussi indexés sur le dollar US (ventes de céréales liés au marché mondial des commodités, lui-même libellé en dollar US). Ces coûts et revenus sont, dans les faits, libellés en hryvnia ukrainienne et le Groupe est, de ce fait, naturellement couvert contre un risque de variation du taux de change de la hryvnia par rapport au dollar US.

Cependant, en cas de dévaluation de la hryvnia, le Groupe a mis en place les moyens de couverture suivants :

- Sur les ventes réalisées en Ukraine, il est possible que les cours des céréales dans ce pays ne se réajustent de cette dévaluation qu'après quelques jours. Le Groupe dispose alors des capacités de stockage suffisantes pour décaler ses ventes jusqu'au réajustement du prix local avec le marché international ;
- Depuis l'exercice 2011, le Groupe se couvre également contre ce risque de dévaluation en réalisant des ventes à l'export depuis l'Ukraine, libellées en dollar US. Plusieurs contrats de vente export forward (contrats de vente de gré à gré avec livraison à terme) portant sur du maïs, du colza et du blé ont ainsi été conclus au cours du dernier exercice ;
- Enfin, au niveau de sa trésorerie, le Groupe ne conserve en hryvnia que le strict minimum de ses liquidités pour faire face à ses besoins immédiats.

La réglementation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de risques de change disponibles dans d'autres pays. Par conséquent, les options, futures, forwards, swaps, ne sont pas disponibles sur cette devise. AgroGeneration ne couvre donc pas activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers, alors qu'elle l'a fait et continuera à le faire avec le dollar US en vue notamment d'acquisition de sociétés cibles en Ukraine et en Argentine.



Dans le cadre de ses opérations en Argentine, le Groupe a également mis en place des outils de couverture afin de pallier les risques de dévaluation du peso argentin :

- Des ventes libellées en dollar US pour les contrats forward portant sur du maïs, du colza et du blé ont ainsi été conclues au cours du dernier exercice ;
- Le niveau de trésorerie disponible libellée en peso argentin est maintenu au strict minimum.

Risques liés aux variations du prix des matières premières

Compte tenu de la taille de son activité de production de céréales, le Groupe est exposé aux risques de variation du prix des matières agricoles.

Depuis quelques années, les marchés agricoles sont marqués par une très grande volatilité des prix, lesquels dépendent des cours mondiaux qui se forment essentiellement sur les bourses des produits agricoles. Les principaux facteurs influant sur les prix sont les facteurs climatiques, le niveau de prix de l'énergie et des intrants et la saisonnalité de la demande.

Le marché des commodités agricoles en Ukraine est soumis aux variations des prix des matières premières agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de demande locale et de capacité d'exportation de l'Ukraine notamment lorsque sont mis en place des politiques de quotas à l'export comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ces quotas ont vocation à être exceptionnels et d'une durée limitée, justifiés uniquement par la réduction de production significative à l'échelle du pays. Afin de pallier ce risque, le Groupe s'est doté de capacités de stockage en propre ce qui lui permet de mieux gérer le rythme de la commercialisation de sa production.

En Ukraine comme en Argentine, le Groupe se couvre contre le risque de prix en réalisant des ventes forward (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollar US) dans les mois qui précèdent la récolte afin de fixer sa marge. L'objectif du Groupe est de se couvrir à hauteur de 30 à 40 % de sa production avant la récolte.

Enfin, le Groupe met également en place, de manière non spéculative, des options de couverture sur les risques de prix.

Risques de liquidité

Le principal risque de liquidité provient de la saisonnalité de la production agricole. Les coûts et les besoins en fonds de roulement atteignent leurs pics au printemps en amont de la récolte. Les rentrées de trésorerie se concentrent sur le second semestre après la récolte. Le Groupe a pallié cette saisonnalité, en se dotant de sa propre capacité de stockage, ce qui lui permet de vendre sa production tout au long de l'année. De plus, l'équipe dirigeante contrôle le risque de liquidité en surveillant les principaux indicateurs de performance, y compris ceux concernant les flux et les positions de trésorerie.

L'Ukraine dispose d'une infrastructure réduite pour soutenir une économie de marché en plein développement. Ses moyens de communication, ses services bancaires et autres infrastructures financières sont moins développés et moins réglementés que dans d'autres pays. Les entreprises affrontent des problèmes de liquidités importants en raison d'une épargne domestique limitée, de faibles sources de financements étrangers et d'une faible capacité de financement par le système bancaire local.



Dans la continuité des actions menées en 2011, le Groupe a augmenté sur l'exercice 2012 la part de dette dans ses sources de financement pour financer les besoins en fonds de roulement, en passant d'une dette financière brute de 15 615 k€ au 31 décembre 2011 à 18 612 k€ au 31 décembre 2012 (cf. note 16.2).

Risques de crédit

Le Groupe est exposé aux risques de crédit via sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses disponibilités placées sur des comptes courants et auprès d'institutions financières, ses crédits fournisseurs et clients, ce qui inclut les impayés et les engagements vis-à-vis de tiers. Les risques de crédit ne sont pas concentrés chez une contrepartie en particulier. Il n'y a pas de ligne de crédit fixée par avance par société, car le Groupe suit au cas par cas ses positions. Pour les banques et les institutions financières, le Groupe ne travaille qu'avec des institutions qui ont des Groupes internationaux de premiers plans comme actionnaires de référence.

Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements du Groupe :

- dans ses filiales ukrainiennes : à ce jour, les groupes étrangers ont la possibilité de rapatrier leurs capitaux à travers des versements de dividendes ou le remboursement de prêts d'actionnaires sans implication fiscale. AgroGeneration finance la majorité de ses investissements en Ukraine à travers des prêts d'actionnaires, éventuellement via ses filiales Chypriotes. Les changements éventuels dans l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourraient engendrer des restrictions concernant le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.
- dans sa filiale argentine : AgroGeneration finance la majorité de ses investissements en Argentine à travers des augmentations de capital. Des changements éventuels dans l'environnement politique en Argentine pourraient engendrer des restrictions concernant le rapatriement de capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

Les jugements et estimations comptables sont revus continuellement sur la base de l'expérience acquise et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugés probables au vue des circonstances.

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses sur le futur. Les estimations comptables qui en découlent seront, par définition, rarement égales aux valeurs comptables réelles correspondantes. Les estimations comptables et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'affecter les valeurs comptables des actifs et des passifs au cours des prochaines années sont détaillées ci-dessous.



Juste valeur des actifs biologiques

Les actifs biologiques détenus par le Groupe sont évalués à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée du coût des ventes à la date de la récolte. La juste valeur des actifs biologiques varie entre autres en fonction des conditions climatiques, du potentiel de rendement, de la récolte et de l'évolution des prix. Une variation quelconque d'un de ces paramètres peut entraîner une variation significative de la juste valeur au niveau du compte de résultat.

Une variation de 10% à la hausse des hypothèses estimées par l'équipe dirigeante se traduirait par une hausse de 2 301 k€ de la juste valeur des actifs biologiques et de la marge brute. Une baisse de 10% de la juste valeur se traduirait par une perte équivalente sur la marge brute.

Droit de préemption sur les baux agricoles

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, à la fois à des ukrainiens et à des étrangers, il a été décidé de ne pas tenir compte des droits de préemption dans la classification du contrat de location et ainsi de les comptabiliser en location simple. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'Etat et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

Durée d'amortissement des droits au bail

Les droits au bail sont le principal actif du poste des immobilisations incorporelles en valeur brute. Ils sont reconnus comme faisant partie intégrante des opérations. La dépréciation de cet actif est calculée linéairement en fonction de la durée moyenne résiduelle des baux (cf. note 2.4).

Test de dépréciation des actifs incorporels

Les actifs incorporels font l'objet de test de dépréciation à chaque date de clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Le résultat de cet exercice est particulièrement sensible à certains paramètres (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du cours des matières premières, cf. note 8).

Valeur nette réalisable de la production

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont dans un premier temps valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts des ventes à la date de la récolte. Ils sont par la suite comptabilisés en stocks au poste des « Produits Finis » à la plus petite des valeurs entre cette juste valeur et le prix de marché à la date de clôture. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'hypothèse de juste valeur à la date de la récolte et par la suite pour le prix de marché à la date de clôture fait référence aux prix locaux, ou alors si des données de marché sont disponibles, aux prix du marché sur lequel le Groupe compte vendre sa production (cf. note 2.8).

Provision pour obsolescence du stock

Le Groupe procède à des tests et éventuellement à une provision pour obsolescence du stock sur la base d'une valeur de marché et en posant des hypothèses sur la demande et les conditions de marché futures.



Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève à 24 626 k€ au 31 décembre 2012 (17 585 k€ au 31 décembre 2011). L'équipe dirigeante a elle-même estimé la durée de vie des immobilisations corporelles. Cependant cette durée de vie peut être différente de la durée de vie réelle constatée.

Dans un souci de réduction de cet écart entre durée de vie comptable et durée de vie réelle, le Groupe a sollicité une expertise externe pour corriger au 1^{er} janvier 2012 la durée de vie comptable de ses machines agricoles dans les deux principales fermes acquises en 2010, VKD et VZL. Le résultat a été un allongement de la durée de vie comptable de certains actifs compte tenu de leur potentiel d'utilisation future exprimé en heures d'utilisation ou en hectares traités. Cet allongement s'est traduit par une réduction de la charge d'amortissement de 707 k€ dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

Rémunération en actions

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier la durée de vie de l'option, la volatilité, le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la note 25 « Rémunérations en action ».

5. Principaux événements de la période

Emission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) au bénéfice de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)

Suite à l'accord de financement signé en septembre 2011, l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2012 a délégué au Directoire la compétence pour procéder à l'émission de BSA au bénéfice de la BERD. Ces BSA pourront donner lieu par exercice à une ou plusieurs augmentations de capital pour un total de 2,6 M€ à raison d'un BSA pour une action et au prix de 2,05 € par action, soit une participation de l'ordre de 3,2 % au capital du Groupe.

Dans ce cadre, le Directoire du 16 février 2012 a émis une première tranche de 850 000 BSA au profit de la BERD. Une seconde tranche de 400 000 BSA est prévue par le contrat et pourra être émise à une date qui n'est pas encore fixée.

Acquisition des minoritaires du groupe Vinal

Fin janvier 2012, comme prévu dans l'accord révisé en octobre 2011, les droits des minoritaires du sous-groupe Vinal ont été acquis par AgroGeneration.

Le 21 décembre 2012, la société a procédé à l'émission de 2 actions nouvelles au nominal de 0,05€ en faveur des anciens actionnaires du sous-groupe Vinal (cf. note 17), conformément aux accords de 2011.



Accord majeur de développement en Argentine

AgroGeneration a signé en février 2012 un partenariat stratégique avec le groupe argentin de production agricole La Suerte Agro. Cet accord se traduit par l'exploitation à 50/50 par les deux groupes d'environ 16 000 hectares en Argentine pour la campagne agricole en cours (juillet 2012 - juin 2013), principalement dans la Pampa Humeda, la région d'Argentine la plus fertile.

Emission obligataire de 9.4 millions d'Euros

AgroGeneration a procédé à une émission obligataire sur Alternext de NYSE Euronext dont la période de souscription a commencé le 19 juin, et s'est terminée le 11 juillet 2012. Cette émission a permis au Groupe de lever 9 379 k€ dont le règlement-livraison est intervenu le 17 juillet 2012. Les frais d'émission de cet emprunt sont de 610 k€.

Cet emprunt diversifie et allonge la maturité des sources de financement du Groupe et est affecté en priorité au financement du besoin en fond de roulement de la production agricole en Ukraine.

Les 93 793 obligations émises pour une valeur nominale de 100 €, cotées et négociables sur Alternext, sont rémunérées au taux annuel brut de 8%. Les intérêts de cette émission obligataire, d'une durée de 6 ans avec remboursement intégral du capital à l'échéance, sont versés semestriellement le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Le premier versement est intervenu le 1^{er} octobre 2012.

6. Evènements postérieurs à la clôture

Emission obligataire de 11 millions d'Euros

AgroGeneration a réalisé en avril 2013 une émission obligataire réservée au groupe Vivescia (ex Champagne Céréales), actionnaire et partenaire du Groupe depuis l'origine et représenté au Conseil de surveillance, d'un montant de 11 000 k€ assimilable à l'émission obligataire réalisée en juillet 2012 (cf. note 5). Cette émission obligataire a été rémunérée par compensation des créances suivantes :

- la quasi-totalité des crédits de campagne court terme octroyés par Vivescia pour un montant de 8 000 k€ arrivant à échéance fin 2013 ;
- la totalité des obligations convertibles détenues par Vivescia d'un montant de 3 000 k€ arrivant à échéance fin mai 2015.

AgroGeneration a ainsi procédé à l'émission de 110 000 obligations nouvelles au bénéfice de Vivescia, portant à 203 793 le nombre d'obligations en circulation.



7. Information sectorielle

Organisation opérationnelle du Groupe

Suite au rachat des minoritaires du groupe Vinal au 31 janvier 2012 (cf. note 5), le périmètre ukrainien est désormais présenté de façon globale sans distinguer Agrofuel et Vinal comme pratiqué jusqu'alors. Cette présentation correspond au fonctionnement opérationnel mis en place localement par le Groupe au cours du 1^{er} semestre 2012 :

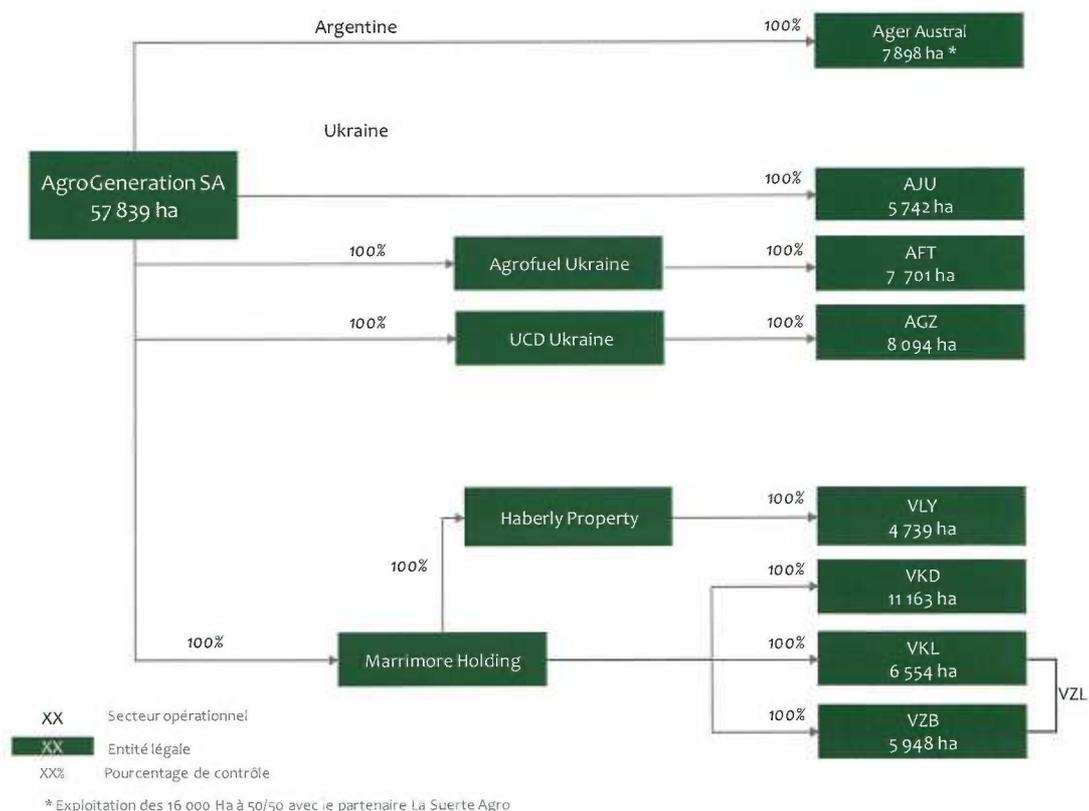
- Ukraine

Le secteur Ukrainien est composé des trois fermes historiques du Groupe (AFT, AJU et AGZ) exploitant près de 21 000 ha, et des trois fermes acquises au premier semestre 2010 (VKD, VZL et VLY) exploitant près de 30 000 ha.

- Argentine

Au deuxième semestre 2010, AgroGeneration a créé une filiale en Argentine, AgerAustral, détenue à 100% et coresponsable de l'exploitation de 16 000 hectares au 31 décembre 2012, dans le cadre du partenariat à 50/50 signé avec le groupe La Suerte Agro (cf. note 5).

L'organigramme ci-dessous présente l'organigramme juridique du Groupe avec les pourcentages de contrôle des différentes entités, ainsi que les surfaces exploitées au 31 décembre 2012 dans chacune des entités en Ukraine et en Argentine :





Informations chiffrées

Les informations relatives aux différents secteurs opérationnels du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants :

| Information sectorielle 2012 - en k€ | Ukraine | Argentine | Siège | Eliminations | 31 décembre 2012 |
|--|----------|-----------|----------|--------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 43 814 | 592 | 15 135 | (12 115) | 47 426 |
| Autres produits d'exploitation | - | - | - | - | - |
| Produits d'exploitation | 43 814 | 592 | 15 135 | (12 115) | 47 426 |
| Variation de juste valeur des actifs biologiques | 14 508 | 642 | - | - | 15 149 |
| Coûts des ventes | (53 094) | (577) | (14 119) | 11 868 | (55 922) |
| Marge brute | 5 228 | 657 | 1 016 | (247) | 6 653 |
| Frais commerciaux, généraux et administratifs | (6 578) | (659) | (1 218) | 247 | (8 208) |
| Autres produits et charges | 139 | - | 13 | - | 152 |
| Résultat financier net | (4 031) | 529 | (612) | - | (4 114) |
| Résultat avant impôt | (5 243) | 527 | (801) | (0) | (5 517) |
| Impôt sur les bénéfices | 113 | (246) | - | - | (133) |
| Résultat net de la période | (5 130) | 281 | (801) | (0) | (5 650) |
| EBITDA | 2 548 | 5 | (146) | - | 2 408 |
| Actifs | 64 206 | 4 624 | 53 108 | (50 120) | 71 818 |
| Passifs (autres que capitaux propres) | 59 926 | 658 | 28 429 | (50 120) | 38 893 |

| Information sectorielle 2011 - en k€ | Ukraine | Argentine | Siège | Eliminations | 31 décembre 2011 |
|--|----------|-----------|---------|--------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 25 365 | 355 | 6 338 | (8 824) | 23 234 |
| Autres produits d'exploitation | 241 | - | - | - | 241 |
| Produits d'exploitation | 25 606 | 355 | 6 338 | (8 824) | 23 475 |
| Variation de juste valeur des actifs biologiques | 4 408 | 38 | 737 | - | 5 183 |
| Coûts des ventes | (22 278) | (291) | (6 882) | 8 442 | (21 009) |
| Marge brute | 7 736 | 102 | 193 | (382) | 7 649 |
| Frais commerciaux, généraux et administratifs | (5 284) | (386) | (872) | 382 | (6 160) |
| Autres produits et charges | (99) | (34) | 28 | - | (105) |
| Résultat financier net | (2 422) | 17 | 3 208 | - | 803 |
| Résultat avant impôt | (69) | (301) | 2 557 | - | 2 187 |
| Impôt sur les bénéfices | 141 | 16 | - | - | 157 |
| Résultat net de la période | 72 | (285) | 2 557 | - | 2 344 |
| EBITDA | 5 860 | (312) | (619) | - | 4 928 |
| Actifs | 62 605 | 803 | 43 993 | - | 107 401 |
| Passifs (autres que capitaux propres) | 55 366 | 32 | 12 787 | - | 68 185 |



8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)

| | Valeur brute | | | | Amortissements | | | | Valeur nette | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------|--------|--------|---------------------|----------------|--------|---------|---------------------|----------------|--------|--------|
| | Ecart d'Acquisition | Droits au bail | Autres | Total | Ecart d'Acquisition | Droits au bail | Autres | Total | Ecart d'Acquisition | Droits au bail | Autres | Total |
| 31 décembre 2010 | 5 779 | 7 059 | 91 | 12 929 | - | (935) | (47) | (952) | 5 779 | 6 124 | 74 | 11 977 |
| Regroupement d'entreprises | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Acquisition | - | - | 208 | 208 | - | (843) | (20) | (863) | - | (843) | 188 | (655) |
| Variation de taux de change | - | 192 | 3 | 195 | - | (94) | (1) | (95) | - | 98 | 2 | 100 |
| Cessions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements | - | 35 | (32) | 3 | - | - | (1) | (1) | - | 35 | (33) | 2 |
| 31 décembre 2011 | 5 779 | 7 286 | 270 | 13 335 | - | (1 872) | (39) | (1 911) | 5 779 | 5 414 | 231 | 11 424 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Acquisition | - | 1 573 | - | 1 573 | - | (916) | (48) | (964) | - | 657 | (48) | 609 |
| Variation de taux de change | - | (206) | (5) | (211) | - | 66 | 2 | 68 | - | (140) | (3) | (143) |
| Cessions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 31 décembre 2012 | 5 779 | 8 653 | 265 | 14 697 | - | (2 722) | (85) | (2 807) | 5 779 | 5 931 | 180 | 11 890 |

(2)

(1)

(1) L'écart d'acquisition de 5 779 k€ correspond à l'intégration du sous-groupe Vinal au 1^{er} juillet 2010. Un test de dépréciation de cet actif incorporel a été réalisé au 31 décembre 2012 au niveau de l'entité opérationnelle Vinal. La valeur d'utilité de cette Unité Génératrice de Trésorerie a été déterminée à partir de la méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie fondés sur les prévisions d'exploitation. Les principales hypothèses et le total du montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

L'estimation s'est fondée sur les hypothèses clés spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la direction à la date des présents Etats Financiers consolidés :

- Les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices reposent sur l'exercice budgétaire 2013 préparé au mois de novembre 2012 et validé par le Conseil de Surveillance en décembre 2012 ;
- En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La valeur terminale reflète l'évaluation par la direction d'une année d'exploitation normative ;
- Les flux de trésorerie ont été actualisés sur le taux de 9,0% (11,5% au 31 décembre 2011) obtenu par le calcul du coût moyen pondéré du capital en euro (CMPC) ;
- Un taux de croissance à l'infini de 2% a été utilisé pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2018.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible aux paramètres suivants :

- Fluctuation du cours des matières premières ou des rendements : une fluctuation de 10 % du cours ou des rendements n'impliquerait pas de perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'AgroGeneration ;
- Fluctuation du CMPC : une augmentation de 100 points de base du CMPC n'impliquerait pas de perte de valeur à enregistrer dans les comptes d'AgroGeneration.

(2) Le Groupe a lancé durant l'été 2012 un projet de renforcement de la structure de son portefeuille de droits au bail en Ukraine, en procédant à la signature et l'enregistrement de baux long terme dans les régions de Lyschin et Khodoriv. Le montant de cet investissement, dont la finalisation est prévue avant le début de la



prochaine campagne, s'élève à 1 573 k€ au 31 décembre 2012. Les droits au bail de ce nouveau portefeuille seront amortis linéairement dès la finalisation du projet sur la durée résiduelle moyenne des baux.

9. Immobilisations corporelles

| (en milliers d'euros) | Constructions | Constructions en crédit bail | Machines agricoles et autres | Machines agricoles et autres en crédit bail | En cours et préparations | Total |
|---|---------------|------------------------------|------------------------------|---|--------------------------|---------------|
| Exercice clos le 31 décembre 2010 | | | | | | |
| Valeur brute | 4 552 | - | 10 000 | - | 44 | 14 596 |
| Amortissement cumulé | (247) | - | (3 577) | - | (2) | (3 826) |
| Valeur comptable nette à la clôture | 4 305 | - | 6 423 | - | 42 | 10 770 |
| Exercice clos le 31 décembre 2011 | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 4 305 | - | 6 423 | - | 42 | 10 770 |
| Acquisitions (valeur brute) | 239 | - | 1 048 | 969 | 215 | 2 471 |
| Cessions (valeur brute) | - | - | (64) | - | - | (64) |
| Variation de périmètre (valeur brute) | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements sur la valeur brute | (1 138) | 1 080 | (224) | 333 | (53) | (2) |
| Impact des variations de taux de change sur la valeur brute | 50 | 88 | 326 | 106 | 14 | 584 |
| Charges d'amortissement | (360) | - | (2 259) | (95) | - | (2 714) |
| Reprise d'amortissement en cas de cession | - | - | 73 | - | - | 73 |
| Variation de périmètre (Amortissement) | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements sur les dépréciations | 171 | (171) | 2 | - | - | 2 |
| Impact des variations de taux de change sur les dépréciations | (22) | (14) | (271) | (7) | - | (314) |
| Valeur comptable nette à la clôture | 3 245 | 983 | 5 054 | 1 306 | 218 | 10 806 |
| Au 31 décembre 2011 | | | | | | |
| Valeur brute | 3 703 | 1 168 | 11 086 | 1 408 | 220 | 17 585 |
| Amortissement cumulé | (458) | (185) | (6 032) | (102) | (2) | (6 779) |
| Valeur comptable nette à la clôture | 3 245 | 983 | 5 054 | 1 306 | 218 | 10 806 |
| Exercice clos le 31 décembre 2012 | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 3 245 | 983 | 5 054 | 1 306 | 218 | 10 806 |
| Acquisitions (valeur brute) | 372 | - | 2 353 | 4 143 | 1 118 | 7 986 |
| Cessions (valeur brute) | - | - | (67) | (294) | - | (361) |
| Variation de périmètre (valeur brute) | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements sur la valeur brute | 1 173 | (1 171) | 288 | (68) | (216) | 6 |
| Impact des variations de taux de change sur la valeur brute | (124) | 3 | (315) | (127) | (27) | (590) |
| Charges d'amortissement | (422) | - | (1 981) | (447) | - | (2 850) |
| Reprise d'amortissement en cas de cession | - | - | 40 | 152 | - | 192 |
| Variation de périmètre (Amortissement) | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements sur les dépréciations | (185) | 185 | 111 | (117) | - | (6) |
| Impact des variations de taux de change sur les dépréciations | 26 | - | 182 | 13 | - | 221 |
| Valeur comptable nette à la clôture | 4 085 | - | 5 665 | 4 561 | 1 093 | 15 404 |
| Au 31 décembre 2012 | | | | | | |
| Valeur brute | 5 124 | - | 13 345 | 5 062 | 1 095 | 24 626 |
| Amortissement cumulé | (1 039) | - | (7 680) | (501) | (2) | (9 222) |
| Valeur comptable nette à la clôture | 4 085 | - | 5 665 | 4 561 | 1 093 | 15 404 |



Le montant des actifs corporels nantis s'élève au 31 décembre 2012 à 7 487 k€ en valeur nette et se décompose comme suit :

- 2 008 k€ sur les constructions ;
- et 5 479 k€ sur les machines agricoles et autres immobilisations corporelles.

10. Location-financement

| (en milliers d'euros) | Au 31 décembre 2012 | | Au 31 décembre 2011 | |
|--|---------------------|---|---------------------|---|
| | Paiements minimum | Valeur actualisée des paiements minimum | Paiements minimum | Valeur actualisée des paiements minimum |
| Part à moins d'un an | 1 422 | 1 088 | 1 067 | 1 010 |
| Part entre un et 5 ans | 1 653 | 1 443 | 519 | 469 |
| Part à plus de cinq ans | - | - | - | - |
| Total redevances minimum | 3 075 | 2 531 | 1 586 | 1 479 |
| Charges à caractère financier | (544) | - | (107) | - |
| Valeur actuelle des paiements minimum | 2 531 | 2 531 | 1 479 | 1 479 |

11. Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | Filiales non-consolidées | Prêts long terme | Dépôt de garantie | Autres actifs financiers | Total |
|-----------------------------|--------------------------|------------------|-------------------|--------------------------|------------|
| 31 décembre 2011 | 28 | 181 | 10 | 153 | 372 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Acquisition de filiales | - | - | - | - | - |
| Acquisitions | - | - | 35 | 47 | 82 |
| Cessions | - | - | (2) | (22) | (24) |
| Autres mouvements | - | (173) | - | - | (173) |
| Variation du taux de change | - | - | - | (7) | (7) |
| Dépréciation | - | - | - | - | - |
| 31 décembre 2012 | 28 | 8 | 43 | 171 | 250 |
| | | (2) | | (1) | |

(1) Les « autres actifs financiers » correspondent en majorité à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé dans le cadre d'un contrat de liquidité portant sur les transactions concernant le titre AgroGeneration sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1^{er} mars 2010, date de l'introduction du titre AgroGeneration sur Alternext. Il se conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF par décision du 11 septembre 2006.



La société a affecté à ce compte de liquidité la somme totale de 400 k€ au 31 décembre 2012, en augmentation de 100 k€ par rapport au 31 décembre 2011. Au cours de l'exercice 2012, et dans le cadre de l'exercice de contrat de liquidité, 540 000 titres ont été achetés au prix moyen de 1,80 euros et 498 000 titres ont été vendus au prix moyen de 1,85 euros.

Au 31 décembre 2012, la situation du contrat était la suivante :

- 162 283 actions valorisées pour un montant de 260 k€ étaient auto-détenues par le Groupe dans le cadre de son contrat de liquidité (cf. état de variation des capitaux propres consolidés en page 6) ;
- les liquidités disponibles au titre de ce contrat se montaient à 127 k€ qui apparaissent en « autres actifs financiers » dans le tableau ci-dessus.

(2) Les autres mouvements sur « Prêts long terme » concernent l'abandon d'un prêt fait par deux des fermes du sous-groupe Vinal (cf. note 2.24) après leur acquisition par le Groupe en juin 2010.

12. Impôts sur les sociétés

12.1. Réconciliation du produit et (charge) d'impôt

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat comptable avant impôt sur les activités poursuivies | (5 517) | 2 187 |
| Gains et (pertes) avant impôt sur les activités abandonnées | - | - |
| Résultat comptable avant impôt | (5 517) | 2 187 |
| Taux d'impôt statutaire sur les sociétés d'AgroGénération : 33% | 1 839 | (729) |
| Gains et (pertes) non taxables (régime agricole en Ukraine) | (595) | 958 |
| Produits et (charges) d'impôt non reconnus | (1 236) | 79 |
| Retraitements non déductibles / non taxables | (20) | (89) |
| Impact des différences de taux d'imposition | (121) | (62) |
| Produits et (charges) d'impôt effectif | (133) | 157 |
| Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé | (133) | 157 |
| Impôt sur le résultat lié aux activités abandonnées | - | - |



12.2. Impôts différés actif et passif

Le Groupe a des impôts différés liés aux charges fiscales qui sont reportables pour un montant de 1 133 k€.

| (en milliers d'euros) | Bilan consolidé | | Compte de résultat consolidé | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
| Déficits reportables | 841 | 1 220 | (43) | 770 |
| Ecart de change sur les réserves | - | - | - | - |
| Autres différences temporaires | 485 | 53 | 123 | 35 |
| Juste valeur des actifs biologiques | - | - | - | - |
| Impôt différé actif | 1 326 | 1 273 | 80 | 805 |

| (en milliers d'euros) | Bilan consolidé | | Compte de résultat consolidé | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
| Droits au bail | - | - | - | - |
| Ecart de change sur les réserves | - | - | (4) | (648) |
| Autres différences temporaires | - | - | 1 | - |
| Juste valeur des actifs biologiques | (193) | - | (210) | - |
| Impôt différé passif | (193) | - | (213) | (648) |

La société mère présente au 31 décembre 2012 une base d'impôt différé de 16 192 k€, constituée principalement de déficits reportables. L'impôt différé actif résultant de 5 398 k€ n'a pas été activé compte tenu de sa recouvrabilité incertaine.

| | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|------------------|------------------|
| Impôt différé actif | 1 326 | 1 273 |
| Impôt différé passif | (193) | - |
| Impôt différé actif / (passif) net | 1 133 | 1 273 |



13. Stocks

| (en milliers d'euros) | | |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Valeur brute | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
| Matières premières et autres | 3 401 | 2 152 |
| Stock d'encours | 3 056 | 4 481 |
| Produits finis | 7 954 | 7 536 |
| Ajustement de juste valeur des produits finis | 4 632 | 5 089 |
| Total | 19 043 | 19 258 |
| Dépréciation | | |
| | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
| Matières premières et autres | - | - |
| Stock d'encours | - | - |
| Produits finis | (1 653) | (485) |
| Total | (1 653) | (485) |
| Valeur nette | 17 390 | 18 773 |
| Matières premières et autres | 3 401 | 2 152 |
| Stock d'encours | 3 056 | 4 481 |
| Produits finis | 10 933 | 12 140 |

Le stock de Matières premières et autres correspond à des intrants à utiliser pour la récolte 2013 et à des pièces détachées. Les règles de valorisation des « Matières premières et autres » sont détaillées en note 2.10 (a).

Les « Stocks d'en-cours » sont définis en note 2.8 (d), ainsi que leurs règles de valorisation.

De même, les « Produits finis », l'« Ajustement de juste valeur des produits finis » (différence entre le cours du produit agricole au jour de récolte et son coût historique) et la « Dépréciation de produits finis » (différence, si elle est défavorable, entre le cours du produit agricole à la date de clôture et le cours de ce même produit en date de récolte) sont définis en note 2.8 (c).

Les stocks de Produits finis au 31 décembre 2012 correspondent à 53 101 tonnes (67 577 tonnes au 31 décembre 2011) de grains issus de la récolte 2012, dont la majorité est représentée par du maïs en Ukraine.

Le montant des stocks de Produits finis nantis au 31 décembre 2012 s'élève à 3 241 k€, principalement dans le cadre de la ligne de trade financing (cf. notes 16.1 et 16.2).



14. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)

| | |
|---|---------------|
| Valeur comptable au 31 décembre 2010 | 7 804 |
| Actifs biologiques courants | 7 804 |
| Actifs biologiques non-courants | - |
| Acquisition de filiales | - |
| Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis) | 1 404 |
| Coûts engagés sur la période | 28 336 |
| Variation de stocks liée à la récolte | (25 809) |
| Gain / perte lié au changement de la juste valeur | 823 |
| Impact des variations de taux de change | 514 |
| Valeur comptable au 31 décembre 2011 | 13 072 |
| Actifs biologiques courants | 13 072 |
| Actifs biologiques non-courants | - |
| Acquisition de filiales | - |
| Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis) | 4 492 |
| Coûts engagés sur la période | 36 981 |
| Variation de stocks liée à la récolte | (53 715) |
| Gain / perte lié au changement de la juste valeur | 15 149 |
| Dépréciation des actifs biologiques | (40) |
| Impact des variations de taux de change | (580) |
| Valeur comptable au 31 décembre 2012 | 15 360 |
| Actifs biologiques courants | 15 360 |
| Actifs biologiques non-courants | - |

Les Actifs biologiques du Groupe sont des céréales et oléagineux en terre au 31 décembre 2012 pour récolte en Ukraine durant le deuxième semestre 2013 et en Argentine durant le premier semestre 2013.

| (en hectares) | 31 décembre 2012 | | | 31 décembre 2011 |
|-------------------|------------------|--------------|---------------|------------------|
| | Ukraine | Argentine | Total | Total |
| Blé d'hiver | 12 794 | - | 12 794 | 12 846 |
| Orge d'hiver | 1 106 | - | 1 106 | 1 839 |
| Orge de printemps | - | 39 | 39 | - |
| Colza d'hiver | 9 201 | - | 9 201 | 8 454 |
| Seigle d'hiver | - | - | - | 278 |
| Maïs | - | 2 284 | 2 284 | - |
| Soja | - | 5 037 | 5 037 | - |
| Tournesol | - | 244 | 244 | - |
| Total | 23 101 | 7 604 | 30 705 | 23 417 |



La juste valeur des actifs biologiques est déterminée à partir de la surface plantée, des rendements attendus, ainsi que des prix tels que définis dans la note 2.8 (b).

15. Créances clients et comptes rattachés

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Créances clients | 1 819 | 781 |
| Avances versées | 1 132 | 4 046 (1) |
| Autres créances | 289 | 173 |
| Créances sociales et fiscale (hors créance de TVA) | 207 | 80 |
| Créances de TVA | 740 | 1 767 (2) |
| Charges constatées d'avance | 66 | 308 |
| Capital appelé non emis | - | - |
| Clients et autres créances (courants) | 4 253 | 7 155 |

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Devise : | | |
| Libellé en EUR | 217 | 437 |
| Libellé en dollar US | 822 | - |
| Libellé en PESO Argentin | 337 | 76 |
| Libellé en UAH | 2 877 | 6 642 |
| Clients et autres créances | 4 253 | 7 155 |

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des pré-paiements auprès de fournisseurs d'intrants pour la récolte 2013.

(2) Le crédit de TVA est principalement généré par les entités ukrainiennes n'ayant pas opté pour le régime fiscal dérogatoire, ainsi que par la filiale argentine.

A propos de ce crédit de TVA, 564 k€ de créances détenues par la société Agroziom (AGZ) au 31 décembre 2011 étaient contestées par le centre administratif des impôts de Gloukhiv. Ce litige, après un premier jugement défavorable du tribunal de Gloukhiv, a fait l'objet d'un jugement favorable en appel, daté du 11 septembre 2012, de la part du tribunal de Kharkiv. Ce crédit de TVA a été utilisé par la société AGZ en totalité sur l'exercice 2012.



16. Endettement net

16.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Disponibilités | 5 791 | 4 005 |
| Trésorerie non disponible | - | 2 326 (1) |
| Valeurs mobilières de placement | 154 | 2 597 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 945 | 8 928 |
| Découvert bancaire | (7 157) | (2 062) (2) |
| Trésorerie nette | (1 212) | 6 866 |

(1) Les 2 326 k€ de Trésorerie non-disponible au 31 décembre 2011 correspondaient à une somme placée sur un compte-séquestre dans le cadre de la transaction de rachat des minoritaires du groupe Vinal. Conformément à l'accord signé avec ces minoritaires en octobre 2011 (cf. note 5), une partie de cette somme a été récupérée par le Groupe en trésorerie disponible au mois de mars 2012 et une partie a été définitivement versée aux minoritaires en contrepartie de leurs titres.

(2) La ligne Découvert bancaire inclut une ligne de trade financing (facilité court terme permettant de préfinancer les ventes à l'export et optimisant le coût de financement des besoins en fond de roulement) pour 2 213 k€ au 31 décembre 2012 et 984 k€ au 31 décembre 2011. Au titre de cette ligne de trade financing, le Groupe a nanti des stocks de produits finis (pour 2 918 k€ au 31 décembre 2012, cf. note 13).

Les montants des Trésorerie et équivalents de trésorerie et du Découvert bancaire dans les différentes monnaies du Groupe sont présentés ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | <u>Disponibilités et équivalents</u> | <u>Découvert bancaire</u> |
|----------------------------|--|---------------------------|
| Devise : | | |
| Libellé en EUR | 5 282 | - |
| Libellé en USD | 218 | 7 157 |
| Libellé en UAH | 224 | - |
| Libellé en ARS | 222 | - |
| Au 31 décembre 2012 | 5 945 | 7 157 |



16.2. Endettement et emprunts financiers

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Obligations convertibles | 2 405 | 2 203 (1) |
| Emprunt obligataire | 8 807 | (3) |
| Prêts bancaires | 36 | 536 |
| Autres dettes financières | 1 444 | 469 (2) |
| Emprunts non courants | 12 692 | 3 208 |
| Prêts bancaires | 4 621 | 10 647 |
| Emprunt obligataire | 189 | - (3) |
| Autres dettes financières | 1 110 | 1 760 (2) |
| Emprunts courants | 5 920 | 12 407 |
| Total emprunts | 18 612 | 15 615 |

(1) En date du 7 mai 2010, Vivescia (ex Champagne Céréales) a souscrit 3 000 k€ d'obligations convertibles d'une maturité de 60 mois (échéance mai 2015) et d'un taux d'intérêt Euribor + 200 bps. La quote-part des obligations convertibles souscrites par Vivescia, comptabilisée en dettes selon IAS 32, s'élève à 2 047 k€ sur la base d'un taux d'actualisation évalué en 2010, pour la première comptabilisation de ces obligations, à 13%. Cette quote-part est complétée par un calcul de charge d'intérêts courus virtuelle sur la base de ce taux de 13%, supérieur au taux contractuel, et entraînant donc une charge et une dette complémentaire de 202 k€ sur l'exercice en cours, sans impact sur la trésorerie future du Groupe.

(2) Les dettes correspondant aux contrats de location-financement obtenus par le Groupe (cf. note 10) figurent en autres dettes financières pour 1 443 k€ en autres dettes financières non-courantes et pour 1 088 k€ en autres dettes financières courantes.

(3) Emprunt obligataire de juillet 2012, comptabilisé initialement à sa juste valeur (cf note 2.15) sur la base du montant brut de l'émission obligataire de 9 379 k€ net des coûts de transaction encourus de 610 k€. La part courante de 189 k€ correspond aux intérêts courus au 31 décembre 2012, et la part non-courante de charge d'intérêts virtuelle sur l'exercice 2012 est de 38 k€, sans impact sur la trésorerie future du Groupe.

L'endettement financier est principalement contracté en France.

Au titre de ces emprunts, le Groupe a nanti une partie de ses actifs non-courants et courants dont notamment :

- des immobilisations corporelles (constructions et machines agricoles pour 7 487 k€, cf. note 9) ;
- des stocks de produits finis (pour 323 k€, cf. note 13) ;

Les titres des filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD (cf. note 2.2 (a)) ont également été nantis au profit de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) dans le cadre de l'accord de financement signé en 2011 (cf. note 5).



L'emprunt auprès de la BERD fait l'objet de covenants, qui ne sont pas respectés au 31 décembre 2012. En conséquence, le montant de ce prêt (2 194 k€ au 31 décembre 2012) a été classé en Emprunts courants.

La maturité des emprunts courants et non courants est la suivante :

| (en milliers d'euros) | <u>2 013</u> | <u>2 014</u> | <u>2 015</u> | <u>2016 et plus</u> | <u>Total</u> |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|---------------|
| Obligations convertibles | - | - | 2 405 | - | 2 405 |
| Emprunt obligataire | - | - | - | 8 807 | 8 807 |
| Prêts bancaires | 4 621 | 36 | - | - | 4 657 |
| Autres dette financières | 1 299 | 1 030 | 414 | - | 2 743 |
| Total emprunts | 5 920 | 1 066 | 2 819 | 8 807 | 18 612 |

Détail des emprunts à taux variable et taux fixe :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2012 | | 31 décembre 2011 | |
|------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Variable | Fixe | Variable | Fixe |
| Obligations convertibles | 2 405 | - | 2 203 | - |
| Emprunt obligataire | - | 8 807 | - | - |
| Prêts bancaires | - | 36 | - | 536 |
| Autres dettes financières | 1 444 | - | - | 469 |
| Emprunts non courants | 3 849 | 8 843 | 2 203 | 1 005 |
| Prêts bancaires | 2 194 | 2 427 | 5 089 | 5 558 |
| Emprunt obligataire | - | 189 | - | - |
| Autres dettes financières | 1 110 | - | 733 | 1 027 |
| Emprunts courants | 3 304 | 2 616 | 5 822 | 6 585 |

Les montants des emprunts dans les différentes monnaies du Groupe sont présentés ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Libellé en EUR | 11 871 | 7 232 |
| Libellé en USD | 6 406 | 2 916 |
| Libellé en UAH | 335 | 5 467 |
| Total emprunts | 18 612 | 15 615 |

Les taux d'intérêt moyens du Groupe par devise de financement sont les suivants :

| Devise | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--------|-------------------------|-------------------------|
| EUR | 6,7% | 6,5% |
| UAH | 14,4% | 16,5% |
| USD | 9,4% | 7,0% |



17. Capital social

| | <u>Capital social en euros</u> | <u>Nombre d'actions</u> |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Au 31 décembre 2011 | 1 754 513 | 35 090 252 |
| Emission d'actions nouvelles | 364,10 | 7 282 |
| Au 31 décembre 2012 | 1 754 877 | 35 097 534 |

Exercice de BSPCE de septembre 2012

La société a procédé, le 17 septembre 2012, à une augmentation de capital par exercice de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise, cf note 25.1) : 7 280 actions au nominal de 0,05 € ont été émises par exercice de 364 BSPCE, au prix d'exercice de 2,5€ par BSPCE.

Emission d'actions de décembre 2012

Le 21 décembre 2012, la société a procédé à l'émission de 2 actions nouvelles au nominal de 0,05€ en faveur des anciens actionnaires du sous-groupe Vinal, conformément aux accords de 2011 (cf. note 5).

Emission de Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Comme précisé dans les faits marquants de la période (cf. note 5), le Directoire du Groupe a émis, le 16 février 2012, 850 000 BSA au profit de la BERD. Ces BSA donneront la possibilité à la BERD de souscrire dans les prochaines années à une augmentation de capital à raison d'un BSA pour une action pour atteindre éventuellement une participation de l'ordre de 3,2 % au capital du Groupe.

Instruments en circulation au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

| | Note | <u>Nombre d'instruments</u> | <u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u> |
|--|------|---------------------------------|--|
| BSPCE | 25.1 | 5 327 | 106 540 |
| Stock-options | 25.2 | 1 492 833 | 1 492 833 |
| Obligations convertibles | 16.2 | 1 463 414 | 1 463 414 |
| BSA | | 1 050 000 | 1 050 000 |
| Total des actions ordinaires supplémentaires potentielles | | | 4 112 787 |



18. Provisions

| (en milliers d'euros) | Provisions pour litiges | Provisions pour risques et charges | Provisions pour restructuration | Total |
|----------------------------|-------------------------|------------------------------------|---------------------------------|----------|
| Au 31 décembre 2011 | 3 | 5 | - | 8 |
| Dotation | - | - | - | - |
| Reprise (utilisée) | - | - | - | - |
| Reprise (non utilisée) | (3) | - | - | (3) |
| Changement de périmètre | - | - | - | - |
| Change | - | - | - | - |
| Ecart de conversion | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2012 | - | 5 | - | 5 |

Le Groupe n'est pas exposé à des litiges opérationnels significatifs au 31 décembre 2012. Les Provisions pour risques et charges correspondent aux engagements au titre des indemnités de fin de carrière comptabilisés en Provisions non courantes (cf. note 19).

19. Engagements de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2012 s'élève à 5 k€.

Les principales hypothèses pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation (net d'inflation) : 5,04%
- Taux de mortalité : INSEE 2009

20. Fournisseurs et autres créditeurs

| (en milliers d'euros) | Fournisseurs | Avances reçues | Dettes fiscales et sociales | Autres créditeurs | Total |
|----------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|-------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2011 | 10 605 | 1 856 | 572 | 1 869 | 14 902 |
| Courant | 10 517 | 1 068 | 736 | 606 | 12 927 |
| Non courant | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2012 | 10 517 | 1 068 | 736 | 606 | 12 927 |

Au 31 décembre 2011, les 1 869 k€ d'Autres créditeurs courants comprenaient 1 163 k€ au titre de l'engagement de rachat des 30% de minoritaires du sous-groupe Vinal (cf. notes 5 et 16.1).



Les montants des Fournisseurs et autres dettes dans les différentes monnaies du Groupe sont présentés ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Devise : | | |
| Libellé en EUR | 1 141 | 1 022 |
| Libellé en dollar US | - | 2 546 |
| Libellé en PESO Argentin | 466 | 32 |
| Libellé en UAH | 11 320 | 11 302 |
| Fournisseurs et autres dettes | 12 927 | 14 902 |

21. Produits des activités ordinaires

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Produits agricoles | 46 858 | 22 912 |
| Services et autres | 568 | 322 |
| Total chiffre d'affaires | 47 426 | 23 234 |
| Autres produits et charges d'exploitation | - | 241 |
| Produits d'exploitation | 47 426 | 23 475 |

En 2012, AgroGeneration a vendu 226 207 tonnes de céréales et oléagineux, soit plus du double que lors de l'exercice précédent (96 327 tonnes). Le Groupe a décidé de stocker 53 101 tonnes de produits finis (cf. note 13) pour les vendre au 1^{er} semestre 2013.

Les Services et autres correspondent essentiellement à des activités de séchage, stockage ou chargement de grains pour compte de tiers.

Détail du chiffre d'affaires par zone géographique :

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Ukraine | 31 944 | 16 941 |
| France | 14 890 | 5 938 |
| Argentine | 592 | 355 |
| Chiffre d'affaires | 47 426 | 23 234 |

Les ventes réalisées en 2012 via la holding française correspondent à l'activité d'exportation, principalement de blé, colza et de maïs, depuis les fermes ukrainiennes vers l'Union Européenne.



22. Coûts fonctionnels / coûts par nature

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Coûts des ventes | (55 922) | (21 009) |
| Frais généraux & administratifs | (8 208) | (6 160) |
| Autres charges | (464) | (316) |
| Charges par fonction | (64 594) | (27 485) |
| Achats matières premières, services et locations | (38 211) | (28 695) |
| Charges de personnel | (6 497) | (4 807) (1) |
| Dépréciation | (3 811) | (3 544) |
| Mouvement de provisions sur stocks et actifs biologiques | (1 249) | - |
| Variations des stocks | (12 581) | 5 464 (2) |
| Variations des actifs biologiques | (567) | 5 066 |
| Autres | (1 678) | (969) |
| Charges par nature | (64 594) | (27 485) |

(1) Le Groupe compte 721 employés en moyenne sur l'exercice 2012 (635 sur l'exercice précédent), et a procédé durant l'exercice 2012 au renforcement des équipes de management ukrainiennes.

(2) La variation des stocks inclut pour (13 372) k€ l'ajustement de juste valeur des actifs biologiques à la date de la récolte (cf note 2.8(c)) pour les produits agricoles vendus sur l'exercice en cours.

23. Résultat financier net

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Produits d'intérêts | - | - |
| Gains de change | 865 | 1 364 |
| Gains sur instruments financiers | 679 | - (2) |
| Autres | 174 | 3 153 (1) |
| Produits financiers | 1 718 | 4 517 |
| Charges d'intérêts | (3 877) | (2 640) |
| Perte de change | (1 142) | (915) |
| Pertes sur instruments financiers | (5) | - |
| Autres | (808) | (159) (3) |
| Charges financières | (5 832) | (3 714) |
| Résultat financier net | (4 114) | 803 |

(1) Le montant des « Autres produits financiers » au 31 décembre 2011 correspond principalement au changement de valeur (diminution) de l'engagement de rachat de minoritaire (« buy-out ») du sous-groupe Vinal (cf. note 2.24).



(2) Le montant des « gains sur instruments financiers » au 31 décembre 2012 correspondent à des plus-values sur les instruments de taux de change en Argentine pour 535 k€ et des gains de 144 k€ sur des options de couverture sur le prix des céréales mises en place par le Groupe sur l'exercice (cf. note 3). Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient pas d'instruments de couverture.

(3) Les 808 k€ classés en « Autres charges financières » au 31 décembre 2012 sont constitués principalement de frais de mise place d'emprunts bancaires pour 325 k€ et d'abandon de prêts pour 173 k€ (cf note 11).

24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe ;
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs ;
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice complété du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Résultat net consolidé - part du groupe | (5 650) | 2 344 |
| Effet lié à la dilution | - | - |
| Résultat net consolidé après effet de la dilution | (5 650) | 2 344 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 34 965 626 | 31 351 880 |
| Effet dilutif potentiel | - | 444 232 |
| Nombre moyen d'actions après dilution | 34 965 626 | 31 796 112 |
| Résultat net - part du groupe par actions (euros) | (0,16) | 0,07 |
| Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) | (0,16) | 0,07 |

Sur l'exercice 2011, l'effet dilutif potentiel inclut le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des BSPCE et des BSA. Celles issues de la conversion potentielle des obligations convertibles ne sont pas intégrées dans la mesure où elles sont anti-dilutives sur cet exercice.

Sur l'exercice 2012, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, BSPCE, BSA et obligations convertibles ne sont pas intégrées dans la mesure où elles sont anti-dilutives sur l'exercice.



25. Rémunérations en actions

25.1. Attribution de BSPCE

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007).

Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €.

Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1^{er} juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1^{er} juillet 2010, et l'autre moitié le 1^{er} juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2012 s'élève à 500 ;
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1^{er} janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2012, le nombre maximum de BSPCE exerçable s'élève à 4 827.

Soit un total de 5 327 BSPCE exerçables au 31 décembre 2012.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

| | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Nombre de BSPCE pouvant être émis le 1er janvier | 5 691 | 20 166 |
| Nombre de BSPCE exercés pendant la période | (364) | (14 475) |
| Nombre de BSPCE perdus au titre de l'exercice | - | - |
| Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période | 5 327 | 5 691 |

(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission avec la méthode de Monte Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- Taux sans risque 3,79%
- Taux de rotation 0,00%
- Volatilité 50,00%



25.2. Attribution d'Options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan de janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2012 s'élève à 50 000.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2012 s'élève à 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2012 s'élève à 400 000.

(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

Le Directoire en date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :



- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1^{er} juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- La moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013.
- période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2012 s'élève à 637 500.

(e) Synthèse des plans de souscription d'options

| | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Nombre de stock-options au début de la période | 1 705 233 | 933 000 |
| Nombre de stock-options attribuées pendant la période | - | 850 000 |
| Nombre de stock-options remplacées pendant la période | - | - |
| Nombre de stock-options perdues au titre de l'exercice | (212 400) | (77 767) |
| Nombre de stock-options levés pendant la période | - | - |
| Nombre de stock-options à la fin de la période | 1 492 833 | 1 705 233 |



(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

| <u>Plans</u> | <u>Taux sans risque</u> | <u>Taux de rotation</u> | <u>Volatilité</u> | <u>Méthode retenue</u> |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|------------------------|
| 2009 et 2010 | 2,80% | 0% | 50% | Binomiale |
| 9 décembre 2011 | 2,85% | 7,50% | 31% | Black & Scholes |

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables sur une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue du plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

26. Engagements

Les engagements hors-bilan du Groupe ventilés par catégorie se présentent comme suit :

| <u>(en milliers d'euros)</u> | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| A moins d'un an | 3 102 | 3 274 |
| De 1 à 5 ans | 8 947 | 9 894 |
| A plus de 5 ans | 14 631 | 11 471 |
| Total | 26 680 | 24 639 |

Les engagements du Groupe correspondent principalement aux loyers des terres agricoles prises à bail (49 900 Ha sur une durée moyenne résiduelle de 7,5 ans).

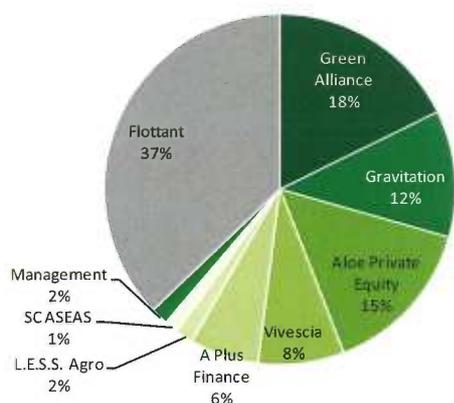


27. Parties liées

27.1. Actionnariat et Gouvernance

(a) Informations relatives aux investisseurs

Au 31 décembre 2012, l'actionnariat se décompose de la façon suivante :



GreenAlliance : holding opérationnel de Charles Beigbeder et Allain Mallart spécialisé dans la croissance verte.

Gravitation : holding industriel et financier de Charles Beigbeder, qui a vocation à accompagner ses filiales sur le long terme.

Aloe Private Equity : gestion de fonds d'investissement dédiés aux sociétés dont le développement à l'échelle mondiale prend en compte les besoins économiques, environnementaux et sociaux futurs.

Vivescia (ex Champagne Céréales) : une des principales coopératives céréalières en France

A Plus Finance : gestion de fonds d'investissement dédiés en partie aux sociétés du secteur de l'environnement et du développement durable.

(b) Informations relatives aux principaux dirigeants :

La direction de la société est confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de surveillance. Le Directoire de la société est actuellement composé de 2 membres et le Conseil de surveillance de 10 membres.

AgroGeneration a mis en place les standards européens de gouvernance d'entreprise les plus élevés.

La société dispose également d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations qui se réunissent régulièrement et qui sont composés de certains membres du Conseil de surveillance, comme détaillé ci-après.



Directoire

- Président : Charles Vilgrain
- Directeur Administratif et Financier : Alain de Woillemont (remplace Alexandre Joseph depuis le 13 décembre 2012)

Conseil de surveillance

- Président : Charles Beigbeder (GreenAlliance)
- Vice Président : Constantin Pellissier (GreenAlliance) * / **

Autres membres :

- Alain Mallart (GreenAlliance)
- Olivier Tonneau (GreenAlliance)
- Jean-Pascal Tranié (Aloe Private Equity) * / **
- Aloe Private Equity, représentée par Mlle Joséphine Bournonville
- A Plus Finance, représentée par Niels Court-Payen *
- Pascal Prot (Vivescia)
- Claude Chambard
- Nicolas Denjoy (ASEAS Participations)

* membre du Comité des rémunérations

** membre du Comité d'audit

Rémunérations des membres du Directoire

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 391 | 366 (1) |
| Avantages postérieurs à l'emploi | - | - |
| Autres avantages à long terme | - | - |
| Indemnité de fin de contrat de travail | - | - |
| Paiement fondé sur les actions | 107 | 134 (2) |
| Total des rémunérations | 498 | 500 |

(1) Les avantages du personnel à court terme incluent les charges comptabilisées ;

(2) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice, et des années antérieures dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration n'a pas alloué de jetons de présence ni aucune autre rémunération aux membres du Conseil de Surveillance au cours de la période.



27.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives conclues au cours de la période avec une partie ayant une influence notable sur le Groupe sont les suivantes :

Gravitation SAS (actionnaire)

- Frais de location : 52 k€
- Contrat d'animation : 120 k€
- Dettes fournisseur à la clôture : 72 k€
- Créances clients à la clôture : 41 k€

Groupe Vivescia (actionnaire):

- Vente de produits agricoles : 2 255 k€
- Achat de semences et engrais : 7 102 k€
- Dettes fournisseur à la clôture : 7 704 k€
- Obligations Convertibles (cf. note 16.2) : 2 405 k€

Société WIM (détenue par Alain de Woillemont, membre du Directoire)

- Prestations d'assistance : 45 k€

Claude Chambard (membre du Conseil de Surveillance)

- Prestations d'accompagnement : 15 k€

28. Honoraires des commissaires aux comptes

| (en milliers d'euros) | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Audit | | |
| Ernst & Young et Autres | 185 | 140 |
| Finexsi Audit | 55 | 45 |
| Autres services | 12 | 8 |
| Total des honoraires | 252 | 193 |